



avocats  
barristers

S.E.N.C.R.L.  
L.L.P.  
Roy Paradis Gosselin Lafrenière



## LA MISE EN DEMEURE : UN OUTIL ESSENTIEL ET EFFICACE

La mise en demeure, une notion associée au domaine juridique, constitue une étape préliminaire essentielle à toute poursuite judiciaire. Elle s'avère un moyen très souvent efficace pour résoudre une situation conflictuelle et ce, bien avant l'introduction de procédures devant les tribunaux. Connaissez-vous vraiment le mécanisme et la portée réelle de la mise en demeure?



Tout d'abord, mentionnons que la mise en demeure est un avis écrit rédigé sous la forme d'une lettre formelle adressée au débiteur (la personne qui doit une somme d'argent ou qui a causé un dommage).

Le créancier (celui à qui est dû) ou son avocat y expose en quelques mots les faits problématiques et demande ensuite à l'autre partie de s'exécuter dans un délai raisonnable.

La mise en demeure peut être utilisée autant pour enjoindre la partie adverse de poser un geste précis que pour l'obliger à cesser une activité quelconque. Par exemple, une personne peut être mise en demeure de rembourser une somme d'argent, de procéder à la réparation d'un objet défectueux ou de cesser d'importuner son voisin.

La mise en demeure constitue une suite logique aux discussions ou négociations qui ont échouées ou aux rappels de compte demeurés sans réponse.

La personne qui désire faire valoir ses droits transmet donc à son interlocuteur un dernier avis écrit lui demandant formellement de s'exécuter dans un délai donné, en l'avertissant qu'à défaut par lui d'obtempérer, des démarches judiciaires seront entreprises contre lui.

On dit alors que la partie adverse est "en demeure" de se conformer à la demande. Or, à l'expiration du délai raisonnable donné, des procédures peuvent légalement être entreprises devant les tribunaux contre le réfractaire. Il est donc primordial de faire parvenir la mise en demeure par courrier recommandé ou de la faire livrer par huissier afin de conserver une preuve de sa réception.

Ceci étant dit, l'envoi d'une mise en demeure n'oblige en rien le signataire à poursuivre ensuite la partie adverse devant les tribunaux.

À l'inverse, la mise en demeure n'a pas de force obligatoire et la personne qui se croit justifiée de ne pas s'exécuter peut refuser de le faire, sous réserve de devoir peut-être venir défendre sa position éventuellement devant le tribunal. Par contre, souvent la mise en demeure s'avère un instrument efficace pour fouetter un débiteur négligent ou ouvrir la porte à un règlement à l'amiable.

Bien que la mise en demeure constitue un concept relativement simple, les conseils d'un juriste peuvent s'avérer fort utiles pour procéder à une rédaction juste et efficace. Le droit d'entamer des procédures n'étant pas illimité dans le temps, un professionnel pourra également vous renseigner sur les délais de prescription applicables à votre situation et faire les vérifications juridiques d'ordre général qui s'imposent, tout en vous éclairant sur la stratégie à adopter dans votre cas.



DEMANDEZ EN LIGNE UNE  
**CONSULTATION**  
DÈS MAINTENANT!

VISITEZ LE [WWW.RPGL.CA](http://WWW.RPGL.CA)



ABONNEZ-VOUS ET RECEVEZ NOS  
**CAPSULES**  
**JURIDIQUES**  
À TOUS LES MOIS! RPGL AVOCATS  
VOUS OFFRE PLUSIEURS CONSEILS  
PRATIQUES.

VISITEZ LE [WWW.RPGL.CA](http://WWW.RPGL.CA)



**Me Katia Morinville**  
RPGL avocats  
819-561-1042 p. 215  
[kmorinville@rpgl.ca](mailto:kmorinville@rpgl.ca)

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

La présente capsule n'est fournie qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique ou une opinion de quelque nature que ce soit. Vous êtes prié d'obtenir un avis juridique précis auprès des membres du cabinet (ou de votre propre conseiller juridique) avant de prendre une décision ou une mesure quelconque.

Tous droits réservés RPGL avocats, s.e.n.c.r.l.